

La participation citoyenne, pour revigorer la démocratie

POLITIQUE Plusieurs propositions ont été émises pour impliquer plus la société civile

► Assemblées délibératives, listes électorales d'ouverture, pacte citoyen...

► Les idées fusent mais reste à savoir si elles suffisent.

► Ne sont-elles pas l'aveu d'un échec ?

Est-ce l'effet Trump-Brexit, encore renforcé par les constats de l'enquête « Noir Jaune Blues » ? Le politique n'a plus que ce mot à la bouche : citoyen. Pour un peu, on se croirait en campagne, tant fleurissent les propositions pour renouer le lien avec la société civile. Au point de s'interroger : est-ce le retour à l'avant-plan de cet intermède du spectacle démocratique ?

« Quand on observe l'histoire de la démocratie institutionnelle, on remarque deux choses récurrentes, commente le politologue Pascal Delwit (ULB). Les critiques adressées au monde politique, d'oligarchisation, de citoyens qui estiment que voter tous les quatre ans ne suffit pas (critiques parfois radicales, comme dans les années 30) et, en parallèle, des propositions pour associer le citoyen plus régulièrement aux travaux de la démocratie représentative. Dans les années 70, c'était le référendum populaire ; dans les années 90 et 2000, les budgets participatifs et, depuis quelques années, le tirage au sort. »

« Périodiquement, le citoyen revient à l'avant-plan des préoccupations des hommes et des femmes politiques, abonde Jean Faniel, directeur du Centre de recherche et d'information socio-politiques (Crisp), avec ce que cela a de rassurant, de discursif mais aussi d'inquiétant car cela veut dire que le déficit démocratique reste une thèse dans l'actualité. On a l'impression qu'au niveau des partis, surtout traditionnels, ces propositions reviennent de manière fréquente et qu'entre les deux, c'est le retour du business as usual. Il manque un changement profond et structurel des pratiques. »

Associer le citoyen, l'idée n'est donc pas neuve. On la retrouve aux prémices de l'Etat belge et, surtout, du suffrage universel, souligne Anne-Emmanuelle Bourgaux, professeur au sein de l'école de droit UMONS-ULB. A l'époque, plusieurs penseurs et hommes politiques constatent que le caractère démocratique

du régime est incomplet si l'on se contente de consulter l'électeur à l'occasion des scrutins et pas entre ces intervalles. « Il faut nourrir le temps entre deux scrutins », estime la constitutionnaliste. Si on laissait plus de place à la parole citoyenne, on éclairerait mieux les gouvernants sur les desiderata des gouvernés. »

Remède ou gadget

« Dans ce qu'on voit apparaître, il y a une série de propositions qui sont intéressantes mais pas neuves, constate Jean Faniel. Et est-ce que cela fonctionne ? Cela dépend. Il y a eu des réussites comme des échecs. » « Le suffrage universel a coupé le lien entre l'électeur et l'élu, regrette Anne-Emmanuelle Bourgaux. Il faut donc le renouer. » Elle encourage donc toute mesure susceptible de renforcer

l'information du citoyen et le contrôle, par celui-ci, des hommes politiques. « Mais il faut aussi travailler sur l'accessibilité aux charges », insiste-t-elle. Cela passe par des procédures d'établissement des listes électorales plus démocratiques mais aussi le tirage au sort pour constituer des assemblées disposant d'un pouvoir décisionnel.

Des solutions que Pascal Delwit juge toutefois insuffisantes. « Je constate deux problèmes majeurs, commente-t-il. D'abord, on s'exonère de la réflexion sur l'idée que les démocraties représentatives génèrent des défauts. Ainsi si l'écart entre

élus et citoyens est plus important aujourd'hui qu'il y a vingt ou trente ans, ce n'est pas avec le tirage au sort qu'on va le résoudre. Ensuite, des propositions venant comme cela sont rarement le fruit d'une réflexion approfondie. Ainsi proposer le tirage au sort des membres du Sénat va-t-il rapprocher politiques et citoyens alors qu'on se demande déjà ce que fait le Sénat, que cette assemblée ne dispose plus de beaucoup de prérogatives ? » Par ailleurs, souligne encore le politologue, certains mécanismes de démocratie directe ou délibérative dévoient par la suite des effets pervers.

« On constate la captation des mécanismes comme le budget participatif ou le droit d'interpellation du conseil communal, par des groupes très organisés ou par les citoyens les plus éduqués. »

« Je ne suis pas sûr que ces éléments

suffisent à améliorer les choses, confesse le directeur du Crisp. Et leur application semble souvent limitée, du domaine du gadget. La question est : jusqu'où les représentants politiques sont-ils prêts à partager le pouvoir ? » « Il faut renouer avec cette idée que la citoyenneté, c'est parfois exercer des charges et que la politique, ce n'est pas une carrière mais que l'élu n'est jamais qu'un citoyen parmi d'autres citoyens », insiste la constitutionnaliste. Et de prédire : « Les réformes que l'on veut mettre en place deviendront des gadgets si les élus ne changent pas de paradigme : ils ne sont pas là pour faire ce qu'ils veulent. »

« Nous croyons à la pluralité des moyens d'action, de la désobéissance civile au travail institutionnel », conclut Martin Guerard, représentant du mouvement citoyen Tout autre Chose. Pour lui, l'« institutionnel » ne suffit plus. « Enormément de citoyens ont fait l'expérience de la participation politique. Mais à un moment, pour être écouté, c'est aussi une question de rapport de forces. Et on peut mettre en place tous les mécanismes de participation, si les gens constatent qu'il n'y a pas de changement à la clé, ils vont se désinvestir. »

L'échec des partis ?

Finalement, si de telles mesures sont nécessaires pour relancer le dialogue entre mandataires et mandats, n'est-ce pas parce que les partis, comme voie d'accès au débat démocratique, apparaissent désormais comme bloqués ? « C'est un sentiment fort répandu, surtout chez les jeunes », confirme Martin Guerard. Anne-Emmanuelle Bourgaux, elle, juge que l'activité des partis seule ne suffit pas à garantir le caractère démocratique de notre régime. « Il faut créer autre chose, d'autres lieux publics où élus et citoyens dialoguent. »

« Ce qui apparaît surtout, c'est un aveu d'impuissance des partis comme acteurs dynamiques de la démocratie représentative, à faire remonter les demandes de la société civile et à expliquer les décisions qui sont prises, constate Pascal Delwit. On a l'impression qu'il y a un problème à assumer cette fonction de liaison avec la société et de répondre aux défis nouveaux qui se posent en son sein. Or c'est une question cruciale car il n'y a pas de démocratie vivante sans vie partisane dynamique. » ■

PASCAL LORENT

LES PROPOSITIONS

Le Pacte citoyen

Constatant que la société est bloquée, menacée par le repli identitaire, le radicalisme, le racisme, le rejet du politique, la menace du « populisme », Joëlle Milquet (CDH) a lancé l'idée d'assises citoyennes afin de débattre de ces nombreux thèmes, d'échanger et de rapprocher les points de vue. L'objectif est de définir un socle de valeurs communes afin de sceller un « Pacte citoyen ». Premier rendez-vous le 29 janvier à 10 h au Théâtre Le Public à Bruxelles. Il permettra de mesurer l'écho de cet appel à dialoguer.

La commission mixte

« Le point de départ, c'est notre conviction qu'il faut augmenter la participation », dit Stéphane Hazée (Écolo). Au sein de la Commission sur le nouveau démocratique du parlement wallon, le député a déposé la proposition de constituer une commission mixte, composée paritairement de 12 députés régionaux et de 12 citoyens tirés au sort, chargée de plancher sur les implications de l'allongement de l'espérance de vie. A ce jour, elle n'a pas obtenu l'adhésion des autres groupes politiques.

La pétition

A la Chambre, le groupe Ecolo-Groen a déposé une proposition de loi réformant le droit de pétition, « en vue d'introduire un véritable droit d'initiative », défend le député Gilles Vanden Burre. L'idée : l'obligation pour le Parlement d'entendre les initiateurs de textes ayant recueilli au moins 50.000 signatures (dont 10.000 en Flandre et en Wallonie, et 5.000 à Bruxelles). Les initiateurs de la pétition pourront ainsi confronter leur proposition avec le point de vue des parlementaires membres de cette commission.

Le tirage au sort

L'idée d'un tirage au sort de citoyens, très ancienne, a été réactualisée en 2012 par David Van Reybrouck dans son essai *Contre les élections*. Il y propose notamment de constituer des assemblées délibératives centrées sur un thème précis, constituées de la même manière que les jurys populaires des cours d'assises. L'idée a été reprise par Laurette Onkelinx (PS) qui, en 2015, suggère ce moyen pour composer le Sénat. Une variante audacieuse de celle lancée en 2014 par Richard Miller (MR) dans le but de solliciter l'avis du citoyen.

L'assemblée locale

La proposition de Georges-Louis Bouchez (MR) sera examinée mardi par le conseil communal de Mons. Elle vise à créer une Chambre locale « des générations futures », composée de 45 membres maximum élus de façon nominale au sein d'une population âgée de 16 à 35 ans. Elle se verrait soumettre les projets et investissements ayant des effets à 5 ans et plus. Afin de recueillir l'avis de « ceux qui vont devoir subir ces décisions sur le long terme ». Et adopter une position non contraignante pour le collège.

Le mouvement

A Ostende, Johan Vande Lanotte (SP.A) envisage de créer un mouvement citoyen dans la perspective des prochaines communales. L'idée qui séduit également la section anversoise de son parti, ressemble quelque peu à celle, fort utilisée, de la liste d'ouverture : réunir sous un sigle non partisan des membres d'un parti et des citoyens sans attaches politiques. Pendant ce temps, en Wallonie, Bernard Wesphael annonce son intention de relancer un « mouvement » issu de la société civile.